
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
COMMISSION JARDINS ET MAISONS FLEURIS
DU LUNDI 22 MARS 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus

Madame VAUTIER Farah
Madame BOS Annie

Membres extérieurs

Madame LAGUERRE Nelly
Madame LAÏ Annick
Madame YON Chantal

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres élus

Madame BENOIT Christel
Monsieur DELACOUR Cyril

I. PETIT POINT SUR LE RÉGLEMENT

Quelques modifications sont apportées :

- 7 membres à la commission contre 7 avant
- Passage divisé en 2 secteurs
- Tirage au sort à chaque passage pour déterminer la composition du jury (1 équipe de 4 et une de 3) et le secteur alloué.
- Modification des tranches et montants des récompenses :
 - Suppression de la tranche de 120 à 129 pts avec 5 € de récompense
 - Début donc à 130 pts

En 2016, le règlement prévoyait des récompenses de 10 à 60 €.

En 2017, suite aux conseils de la chambre régionale des comptes, les récompenses avaient été baissées (de 20 € à une rose).

La commune propose des prix allant de 10 à 40 €. Le budget total n'est pas évaluable, cela dépend du nombre de récompensés.

Si ce règlement est adopté en conseil municipal, pour 2020, la dépense serait de 755 €.

Soit : 22 x 10 € = 220 €
 22 x 15 € = 330 €
 5 x 25 € = 125 €
 2 x 40 € = 80 €

II. PASSAGE PRINTEMPS

Fixé le 12 avril 2021

Equipe et secteur déterminés par tirage au sort :

- Secteur jaune : Mmes BOS et LAÏ, M. DELACOUR
- Secteur rose : Mme LAGUERRE, BENOIT, YON et VAUTIER

Le secrétariat de Mairie devra imprimer les livrets après les avoir mis à jour ainsi que le plan en couleurs.

III. PASSAGE ÉTÉ

Prévue un jour en semaine en août, la date sera fixée le 12 avril.

IV. VILLAGE FLEURI

La commune va solliciter une deuxième fleur au classement des villages fleuris. Un mail a été envoyé à Mme PORTAIL, Adjoint au Maire, afin de faire un point sur l'évolution du fleurissement communal.